

Règlement du Concours « La Plus Belle Cuisine »

Objet

Le jeu est organisé par Monnin Agencement, situé au Boulevard des Eplatures 46F – 2300 La Chaux-de-Fonds.

Il se déroule exclusivement sur Internet, est gratuit et sans obligation d'achat. Le jeu est accessible sur le site Web dont l'adresse est <https://www.monnin-agencement.ch/concours-photos-monnin-agencement-accueil/>, hyperlien ou toute autre adresse URL, onglet ou bouton apposé sur un autre site et redirigeant vers ce site.

Conditions de Participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure, vivant en Suisse, disposant d'une cuisine agencée et ayant rempli correctement et intégralement le formulaire de participation présent sur le site <https://www.monnin-agencement.ch/concours-photos-monnin-agencement-page-de-participation/>

Les participants au jeu concours doivent envoyer une photo de leur cuisine agencée.

Les photos doivent être de bonne qualité, avoir une bonne luminosité et être envoyées via le formulaire de participation (taille maxi 3Mo).

Une fois rempli, le formulaire doit être validé et envoyé en cliquant sur le bouton prévu à cet effet. Les formulaires incomplets ou comportant des erreurs ne seront pas pris en considération et la personne ayant fait parvenir un tel formulaire ne sera pas considérée comme participante et par conséquent sera déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

La participation au jeu concours est limitée à une seule participation par foyer (même adresse). Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant du jeu.

Les soumissions peuvent nous être envoyées du 01 février 2025 jusqu'au 13 mars 2025 à midi.

Dès que le formulaire de participation au jeu concours aura été contrôlé et validé par Monnin Agencement, la photo sera intégrée sur la page du jeu avec le nom de la famille participante, un décompte du nombre de votes et un bouton pour partager sur les réseaux sociaux.

NB : une confirmation vous sera automatiquement envoyée par e-mail après validation de votre participation. Si vous ne recevez rien dans les 2 jours ouvrés, veuillez contacter l'organisateur à info@monnin-agencement.ch.

Période du Jeu

Les votes commencent le 17 février 2025 et sont clôturés le 16 mars 2025 à minuit, à la fin de notre semaine spéciale PORTES OUVERTES.

Il s'agit de voter pour différents agencements afin d'élire la plus belle cuisine. Les internautes pourront participer en votant sur la page du site via la validation d'un formulaire de vote dédié.

Il conviendra de passer régulièrement sur la page du jeu pour voir l'avancement des votes et l'ajout de nouveaux projets, la période de soumission durant encore pendant toute la période des votes.

En bas de la page, vous trouverez l'horodatage de la dernière mise à jour du site.

Un bouton de partage sur les réseaux sociaux sera disponible pour chaque cuisine permettant ainsi aux familles concourantes de partager et d'inviter leurs proches et amis à voter et ainsi augmenter les chances de gagner.

Monnin Agencement se réserve la faculté de procéder à tout moment à : – la modification du jeu ; – son interruption momentanée ; – sa suppression ; sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse être réclamée de ce fait à l'entreprise.

Sélection des Gagnants

Les photos seront publiées sur notre site internet et soumises aux votes des internautes sur la page du concours. La cuisine gagnante sera déterminée par le nombre de votes reçus à la fin de la période du jeu et sera visible le 17 mars 2025 sur la page du concours, après clôture des votes.

Nous nous réservons le droit de vérifier l'authenticité des photos soumises ainsi que l'agencement des cuisines présentées.

Prix

La famille gagnante du concours photo recevra le prix suivant : *Voyage VIP au départ des Eplatures pour la Corse d'une valeur de CHF 3'600.-* Les prestations sont : 1 arrangement forfaitaire pour 2 personnes, une semaine incluant les vols aller/retour,

toutes taxes d'aéroports, transfert aéroport – hôtel – aéroport, logement en chambre double hôtel *** en petit déjeuner. Saison d'avril à octobre 2025 (ou 2026). Le lot est commercialisé par notre partenaire CROISITOUR à La Chaux-de-Fonds.

Les participants au jeu concours peuvent voter mais ne pourront être éligibles au tirage au sort pour tenter de remporter le 2ème et 3ème lot.

La famille gagnante sera avertie, par téléphone et sur le site, de leur résultat et une date de remise de prix sera définie d'un commun accord avec Monnin Agencement.

La remise du prix se fera en main propre avec pour identification un papier d'identité du participant.

Seuls les participants ayant inscrit une adresse e-mail valide ainsi qu'une adresse postale au début du jeu pourront prétendre au lot. Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

La famille gagnante renonce à réclamer à Monnin Agencement tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du prix.

Responsabilité

La participation au présent jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Monnin Agencement ne saurait en aucune circonstance être déclarée responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. En outre, la société Monnin Agencement ne saurait être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires, non réception d'un formulaire n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

Droits d'Utilisation

En participant au concours, les familles accordent à Monnin Agencement le droit d'utiliser les photos soumises à des fins promotionnelles sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.), ainsi que leurs adresses postales et e-mail à des fins de contrôle des votations et à des fins promotionnelles, internes à notre entreprise uniquement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il peut être consulté sur le site <https://www.monnin-agencement.ch/concours-photos-reglement/>

Contact

Pour toute question concernant le concours, veuillez nous contacter à info@monnin-agencement.ch ou au 032 926 63 53.